



## PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture

Rennes, le **31 OCT. 2014**

Direction de la coordination interministérielle  
et de l'action départementale

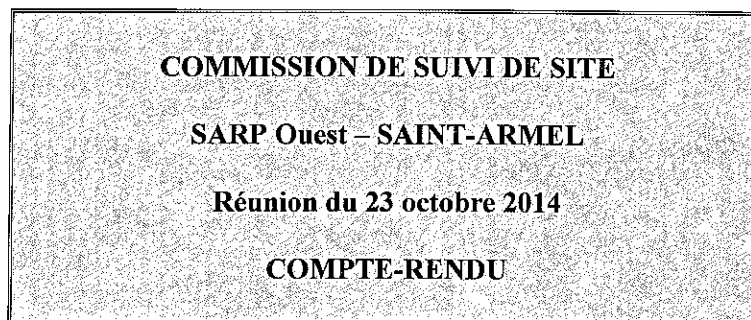
Bureau des installations classées

Dossier suivi par Jean-Claude LEMERCIER

☎ 02 99 02 13 87

☒ 02 99 02 13 29

[jean-claude.lemercier@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:jean-claude.lemercier@ille-et-vilaine.gouv.fr)



Mme Chantal PEDRON-BOUTTES, directrice de la coordination interministérielle et de l'action départementale à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, a présidé le 23 octobre 2014 la réunion de la commission de suivi de site (CSS) de la SARP Ouest à SAINT-ARMEL.

Etaient présents :

Collège « élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale » :

- M. René SAVARY, conseiller municipal à SAINT-ARMEL

Collège « riverains ou associations de protection de l'environnement » :

- M. Paul PEGEAUD, Association Eau et Rivières de Bretagne

Collège « exploitants de l'installation classée » :

- M. Franck PREVILLE, Directeur de l'agence SARP Ouest de Saint-Armel
- M. Arnaud JEZEQUEL, agence SARP Ouest

Collège « salariés de l'installation classée » :

- M. Julien LABEAUNE, agence SARP Ouest

Collège « administrations de l'Etat » :

- M. Jordi THIEBAUT, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- M. Christian ENFRIN, représentant la directrice de la délégation territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence régionale de santé.

Participait également à la réunion :

- M. Jean-Claude LEMERCIER, Préfecture - bureau des installations classées.

Absent excusé :

- M. le représentant du SDIS 35.

Mme PEDRON-BOUTTES ouvre la séance en remerciant les membres de la CSS pour leur présence à la réunion, elle débute ensuite l'ordre du jour.

### **I – Adoption du compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2013**

Mme PEDRON-BOUTTES demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la précédente réunion, qui a eu lieu le 19 novembre 2013.

Lors de cette réunion, M. ENFRIN avait souhaité obtenir communication de l'étude relative à l'exposition des personnels à des aérosols susceptibles d'être contaminés par la légionellose.

M. PREVILLE répond que malgré une relance, l'étude n'a toujours pas été validée par le CHSCT au plan national d'où la non communication. Il la diffusera dès sa validation.

En l'absence d'autres observations, le procès-verbal de cette réunion est adopté.

### **II – Présentation du bilan d'activité 2013**

M. PREVILLE précise que le rapport concerne l'activité de transit de déchets pour l'année 2013 mais qu'il reprend les événements ayant eu lieu jusqu'à septembre 2014.

#### **ACTIVITE DU CENTRE DE TRANSIT**

Elle a légèrement évolué au cours de l'année 2013. Le volume de déchets transitant sur le site est en hausse de 4 % sur les tonnages et de 5 % en volume. C'est le résultat d'actions commerciales ayant permis d'augmenter le nombre de clients producteurs de déchets. L'optimisation des collectes a, par ailleurs, entraîné un accroissement de 10 % des transports directs vers le centre de traitement. L'utilisation du logiciel « Map Point » a également facilité le travail de planification des collectes.

M. PREVILLE signale que SARP Ouest a récemment obtenu le marché de collecte des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) de la déchetterie de Pleine-Fougères. Ceci entraînera une hausse significative du volume des déchets conditionnés à collecter pendant les quatre prochaines années. Actuellement le volume collecté sur cette déchetterie est de 600 à 800 kg par semaine.

Une convention tripartite (ville de Cesson-Sévigné/Véolia Eau/Sarp Ouest) autorise le déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Cesson.

M. PREVILLE évoque ensuite le problème des vols par effraction et des dégradations dont le site SARP Ouest est régulièrement victime. Le montant estimé du préjudice est de 10 K€ pour les 18 derniers mois.

M. ENFRIN demande s'il existe un système de gardiennage du site.

M. PREVILLE indique qu'un contrat avait été passé avec la société Sécuritas pour la surveillance du site mais devant l'absence de résultats, il y a été mis fin. Il existe actuellement un système de détection qui provoque l'allumage de lumières. Du grillage et des barbelés ont aussi été installés. Des projets sont par ailleurs à l'étude : la condamnation des deux accès, une sécurisation accrue du site en lien avec la gendarmerie, la vidéo-surveillance, planter une haie d'aubépines.

A propos de la suspicion de radioactivité détectée sur des déchets dangereux provenant de matières solides employées pour le moulage de pièces de fonderie, M. PREVILLE précise que les rapports réalisés par la société ACTIUM ont montré qu'il s'agissait d'une radioactivité naturelle renforcée.

Ces déchets, actuellement stockés dans une zone protégée du centre de transit, vont être évacués vers un exutoire au cours des prochaines semaines.

M. ENFRIN demande si l'entreprise ayant produit ces déchets a été identifiée et si SARP-Ouest va continuer à les collecter.

M. PREVILLET répond que l'entreprise est connue. Il s'agissait d'un rebut de production stocké depuis longtemps dans cet établissement qui aujourd'hui ne produit plus ce déchet.

#### EVOLUTION DU VOLUME DE DECHETS COLLECTES

M. PREVILLET commente le tableau et le graphique de la page 2 qui montrent une augmentation du volume collecté pour les déchets industriels spéciaux (vrac et conditionnés) et pour les graisses industriels et une baisse pour les huiles usagées et les sables de curage.

M. PEGEAUD demande où vont les 87 tonnes de déchets amiantés.

M. PREVILLET répond qu'ils sont évacués vers un exutoire agréé situé dans le Maine et Loire.

M. ENFRIN indique qu'il s'agit d'amiante lié.

M. JEZEQUEL précise que pour l'amiante non lié, les déchets vont en Mayenne chez Sèche.

S'agissant des huiles usagées, M. PREVILLET fait savoir que depuis janvier 2014, la collecte a été confiée à la société SEVIA, filiale du groupe mais que l'installation de St Armel sert toujours de centre de transit.

La consommation d'eau potable a augmenté en raison des pleins effectués par le véhicule normalement basé à Redon.

#### EVOLUTION DE LA ZONE DE STOCKAGE DES DECHETS EN CUVE

Comme évoqué lors de la dernière CSS, M. PREVILLET confirme qu'un système de séparation des graisses de restauration a bien été testé sur l'agence. Il a été approuvé et sera définitivement mis en service dans le courant de novembre 2014.

M. PEGEAUD demande le lieu de réalisation de la méthanisation.

M. PREVILLET répond qu'actuellement elle est réalisée dans l'entreprise METAVO à Domagné. Une demande a été faite auprès de l'entreprise SARIA à Chateaubriant. Le but est d'arriver à un coût zéro, voire à une valorisation complète de cette matière.

M. ENFRIN demande des précisions sur les caractéristiques de la benne filtrante et les éventuelles nuisances olfactives.

M. PREVILLET indique qu'aucune émanation n'est possible, la benne est étanche, elle est remplie et vidée par des vannes. Cet équipement a été testé favorablement pendant trois mois.

M. THIEBAUT précise que l'administration est au courant de cette opération. Le dossier fera l'objet d'un passage en CODERST avant la délivrance d'un arrêté préfectoral complémentaire.

#### CONTROLE ENVIRONNEMENTAUX

Les séparateurs à hydrocarbures ainsi que le dispositif dysconnecteur sont entretenus et vérifiés régulièrement.

M. PREVILLET commente ensuite les rapports d'analyse effectués par le laboratoire EGEH concernant la qualité des eaux.

M. ENFRIN, à propos des résultats du contrôle du 31 octobre 2013 constatant un non respect des valeurs limites de rejets, s'interroge sur les actions correctives envisagées.

M. PREVILLET explique qu'au cours d'une mauvaise manipulation de pompage, des effluents issus des graisses se sont échappés dans le réseau d'eau. Les contrôles récents montrent un retour à des valeurs conformes.

M. ENFRIN souhaiterait une présentation plus visuelle des résultats pour une meilleure lecture du suivi environnemental. Pourraient n'apparaître que les paramètres principaux que sont la DCO, la DBO5, les MES, le phosphore et l'azote.

M. PREVILLET prend note de cette demande mais tient à souligner la difficulté de réalisation d'un graphique regroupant l'ensemble des données.

Mme PEDRON-BOUTTES indique qu'en tout état de cause, il conviendrait de faire un tableau qui illustre de la meilleure façon possible la réalité des données sur plusieurs années.

M. THIEBAUT évoque ensuite la prochaine mise en œuvre du logiciel GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente). Cette application permettra aux exploitants des établissements soumis à un suivi des rejets aqueux, de déclarer en ligne les résultats de ces rejets dans les eaux superficielles. Ces données permettront de réaliser des analyses ciblées. L'agence SARP Ouest sera prochainement contactée.

#### SECURITE/INCENDIE/FOUDRE

M. PREVILLET détaille les opérations réalisées à l'agence dans ces domaines. Il évoque également l'accident du travail dont a été victime un des salariés le 22 décembre 2013. Il souligne néanmoins la tendance générale qui est à la diminution constante de leur nombre.

Mme PEDRON-BOUTTES remercie M. PREVILLET pour la présentation du bilan d'exploitation.

#### III – Questions diverses

Comme évoqué lors de la dernière réunion de la CSS, il n'a pas pu être donné suite en 2014 à la volonté d'organiser la réunion plus tôt dans l'année, ceci à cause des élections municipales.

Pour la prochaine réunion de la commission de suivi de site, il est décidé après approbation des membres, de la fixer au jeudi 30 avril 2015 à 9h30.

En l'absence d'autres observations, la séance est levée à 10h45.

La Présidente,



Chantal PEDRON-BOUTTES